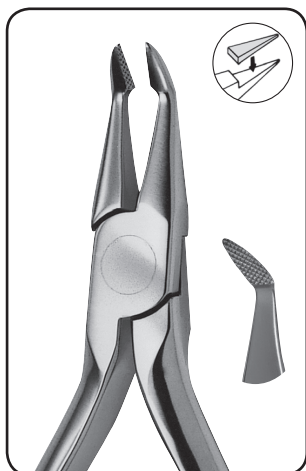


Pinces de Weingart

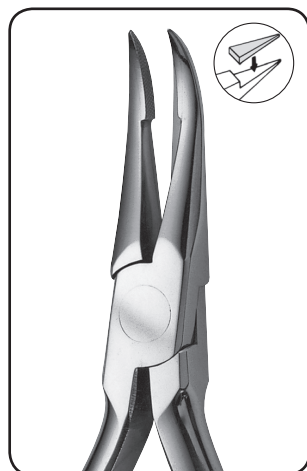


PT30 502T

Pince de Weingart mors courts

Weingart utility plier
shorts beaks

Taille / Size : 127 mm

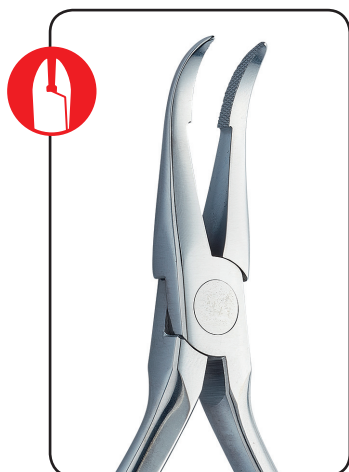


PT60 501T

Pince de Weingart mors longs courbés

Weingart utility plier
curved long beaks

Taille / Size : 136 mm

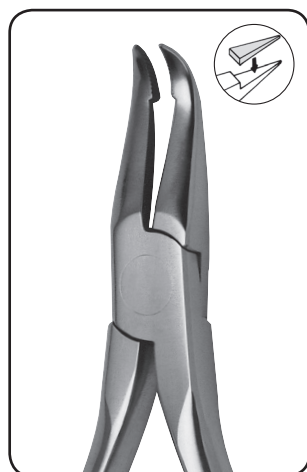


PT60 501

Pince de Weingart mors longs non rapportés

Weingart utility plier
non inserted long beaks

Taille / Size : 136 mm



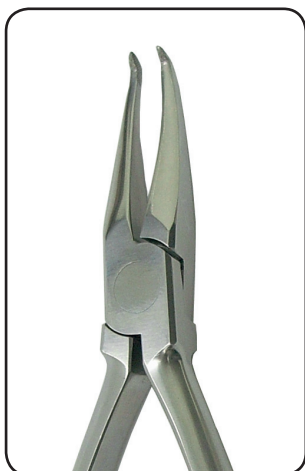
PTS 20

Pince de Weingart mors courts courbés

Weingart utility plier
curved short beaks

Taille / Size : 128 mm

Pinces de Weingart



PT60 504



mors courts



mors courts



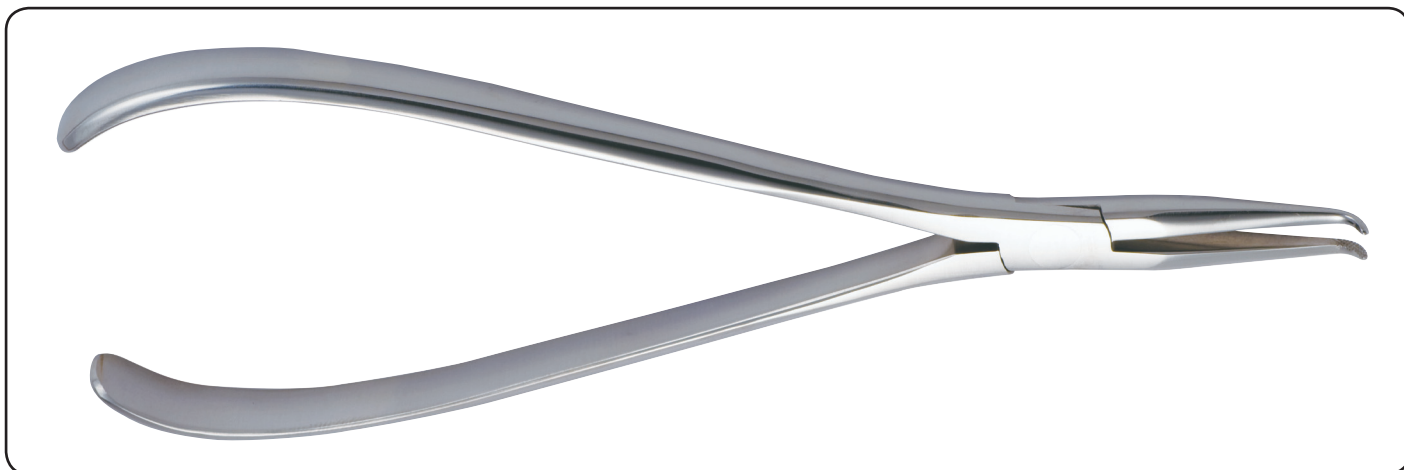
- La largeur entre les manches est 1 cm moins importante que les autres modèles, ce qui permet une rotation plus facile.

- The width between two handles measures about 1cm less than the regular How plier and it allows rotating of the plier easily.

Pince polyvalente de Weingart (petite)

Weingart utility plier (small)

Taille / Size : 147 mm



PT 300

Pince de Weingart linguale (manches longs)

Lingual utility plier (Long handle)

Taille / Size : 175 mm

- Facilite l'accès et la visibilité dans les traitements linguaux
- Makes access and vision easy in lingual treatments

les pinces et instruments

by orthoplus®

Corriger les malpositions dentaires, optimiser les équilibres posturaux et favoriser les développements harmonieux sont des arts dont vous êtes les orfèvres.

Dans l'exercice de ces arts, les pinces et instruments véritables prolongement de vos mains, doivent vous apporter sécurité, confort et dextérité en toutes circonstances.

Nous avons sélectionné pour vous, et avec vous, des instruments particulièrement performants et, à ce titre, c'est la marque TASK qui a été plébiscitée pour son savoir-faire, son niveau d'exigence et la qualité de ses produits. Vous découvrirez dans ce catalogue la sélection d'excellence qu'orthoplus vous réserve.

Les pinces et instruments vivent au rythme du cabinet et orthoplus se fait fort d'accompagner votre pratique quotidienne.

Une large palette de services est associée à notre offre de pinces et instruments et toutes nos équipes sont formées pour vous accompagner dans vos choix et arbitrages.

Bienvenue dans l'univers des pinces et instruments, laissez-vous guider par vos besoins et vos émotions et prenez contact avec nos équipes, orthoplus est là pour vous accompagner.



pliers and instruments

by orthoplus®

Correction of tooth malpositions, optimization of postural equilibria and promotion of harmonious developments are the arts you excel in.

When practising these arts, pliers and instruments – true extensions of your own hands – must provide security, comfort and ease under any circumstances.

Working with you – we selected for you – the most successful instruments. The TASK brand was approved at a large majority for its savoir-faire, its level of requirements and the quality of its products.

In this catalogue you will discover the selection for excellence orthoplus has for you.

Pliers and instruments are living at the pace of your office and orthoplus claims it can accompany your daily practice.

A wide range of services is linked to our offer for pliers and instruments and our teams are trained to assist you in your choices and arbitrations.

Welcome to the universe of pliers and instruments, let your needs and feelings guide you, contact our teams, orthoplus is available for close assistance.

entretien et stérilisation

Entretien courant

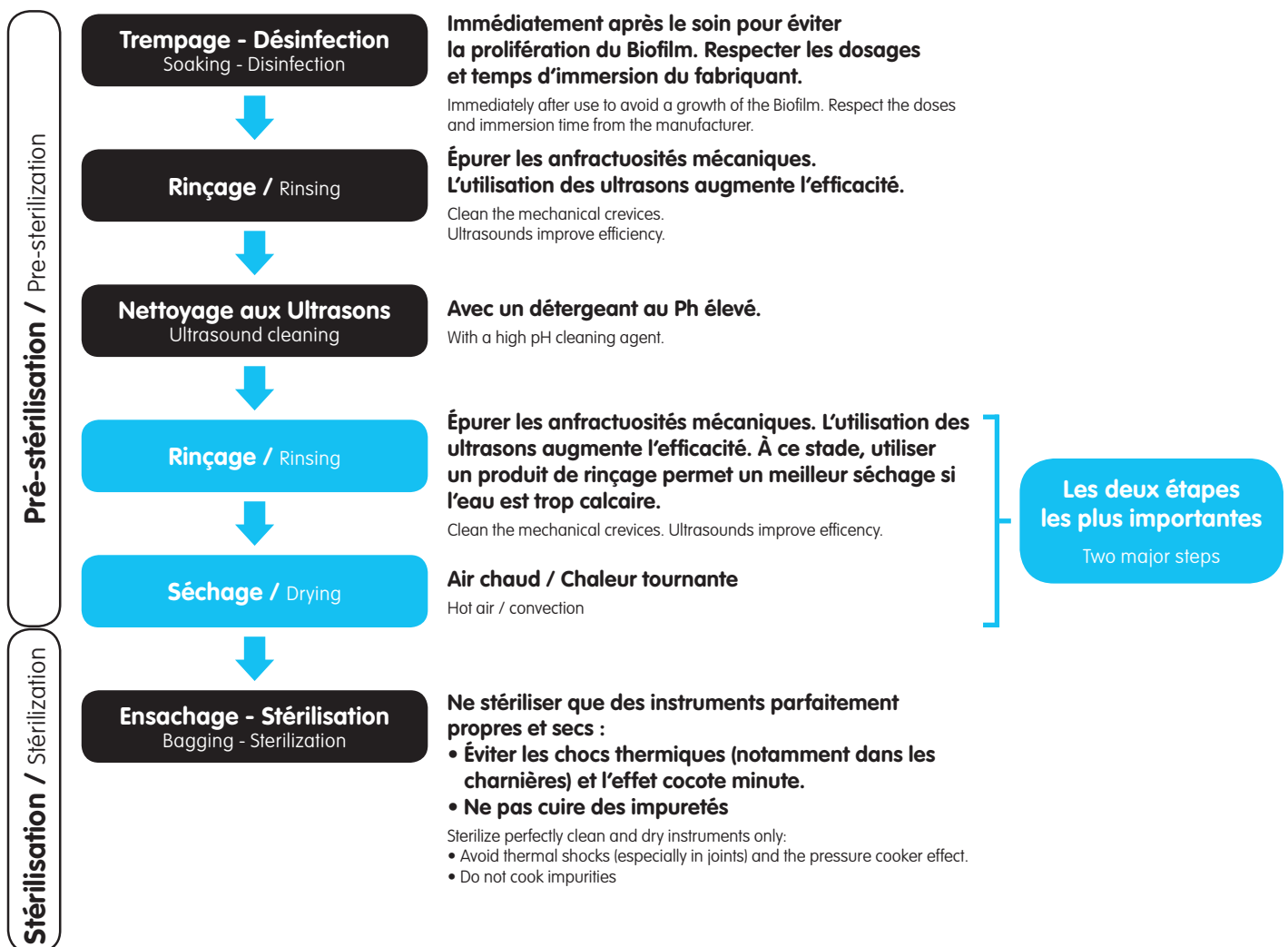
Standard maintenance

- Lubrifiez régulièrement tous les instruments à charnières (verrous et autres pièces mobiles) tels que pinces, pinces coupantes, ciseaux et porte-aiguilles.
- Comme pour tout instrument coupant, le mordant des lames s'émousse à l'usage. Lorsque le mordant est amoindri, demandez-nous sans attendre un réaffûtage ou une remise en état.
- Periodically lubricate all hinged instruments, (with locks or other moving parts) as pliers, cutters, scissors and needle-holders.
- As for any cutting instrument, the cutting edge blunts with time. When the blade is blunt, immediately ask us for re-sharpening of re-conditioning.

Entretien après usage

Maintenance after use

Préparation à la stérilisation et stérilisation / Preparing sterilization and sterilization



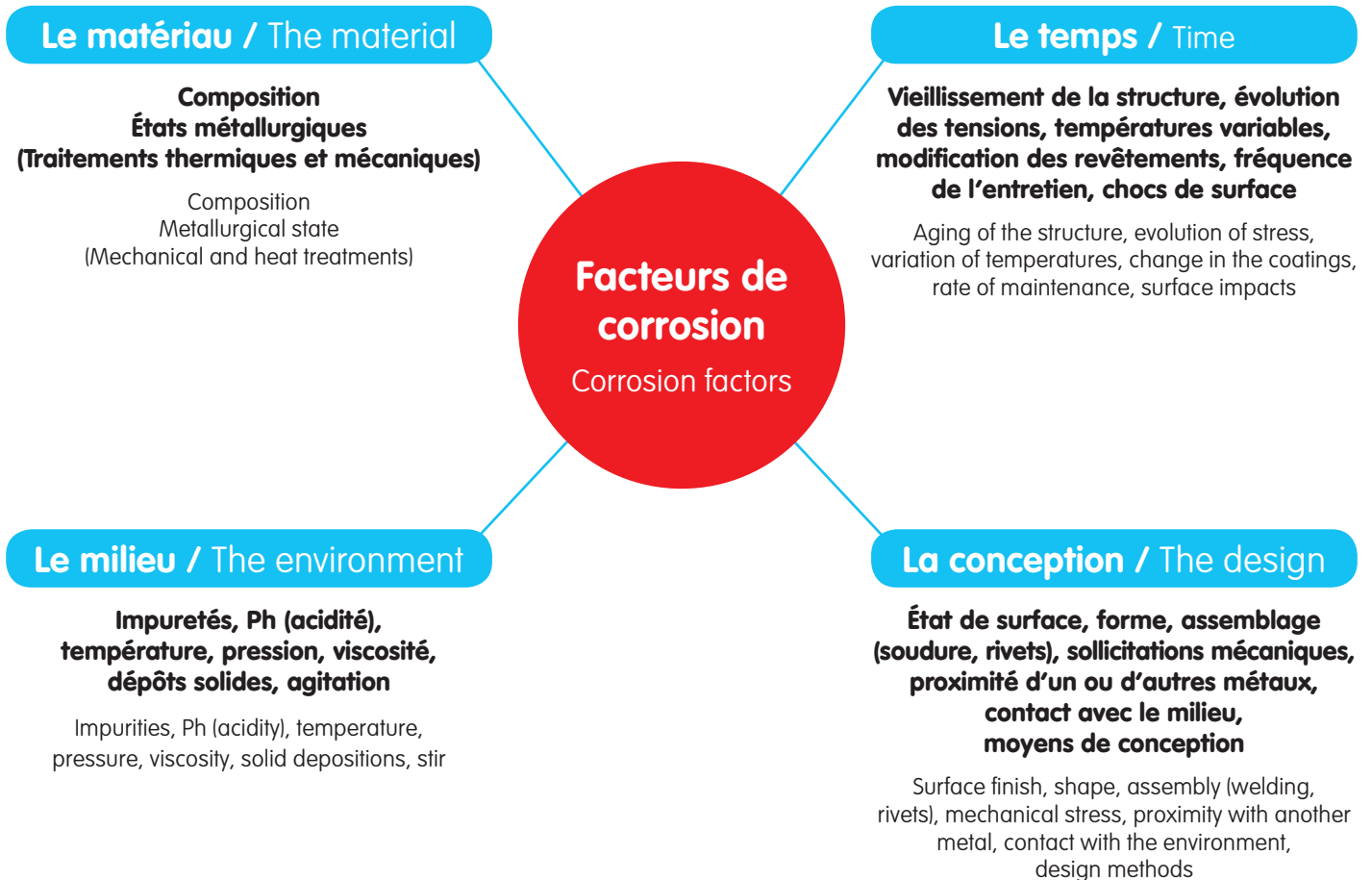
Malgré toutes les précautions d'usage, votre matériel s'use. N'hésitez pas à faire appel aux services d'orthoplus (page 38) ou à solliciter nos équipes.

In spite of all usual precautions, your equipment wears out. Do not hesitate to call for orthoplus services (page 38) or to appeal to our teams.

l'acier inoxydable et la corrosion

Quels sont les grands facteurs de corrosion ?

What are the major corrosion factors?



L'acier inoxydable et le film passif

Stainless steel and passive film

Au contact de l'oxygène, une couche d'oxyde de chrome va se créer à la surface des pinces et instruments. Cette couche passive n'altère en rien les propriétés mécaniques et chimiques et protège les pinces et instruments de la corrosion. La couche de passivation a la particularité de pouvoir s'auto-régénérer.

Attention : Une fois la surface endommagée, la corrosion se propage rapidement. En prenant soin des pinces et instruments, et en suivant les process adaptés, vous vous assurez une utilisation à long terme.

Nous vous proposons, à la page suivante, une méthodologie d'entretien ainsi qu'un protocole de stérilisation pour permettre une utilisation optimale de vos pinces et instruments.

Through contact with oxygen, a layer of chromium dioxide will be created at the surface of the pliers and instruments. This passive layer does not impair the mechanical and chemical properties, and protects the pliers and instruments against corrosion. The passivating layer has a distinctive auto-generating capacity.

Warning: Once the surface is damaged, corrosion spreads fast. By taking care of the pliers and instruments in accordance with the proper procedures, you ensure a long-term use.

To follow, we propose a maintenance methodology and a sterilization protocol for optimal use of your pliers and instruments.

informations techniques sur les pinces

L'acier TASK « série 400 »

TASK « série 400 » steel

Les pinces et instruments sélectionnés dans ce catalogue sont fabriqués à partir de l'acier japonais « série 400 » : inoxydable et de grade martensitique SUS420J2.

The pliers and instruments selected for this catalogue are made from martensitic Japanese stainless steel "série 400" SUS420J2.

Éléments chimiques Chemical elements	C	Si	Mn	P	S	Cr	i	Mo
Composition (en %) Chemical elements	0.26-0.40	≤1.00	≤1.00	≤0.040	≤0.030	12.00-14.00*	-	- N

* L'acier est un alliage de fer, de carbone et de chrome. La présence d'un minimum de 10,5% de chrome dans l'acier inoxydable lui confère des propriétés de résistance à la corrosion.

* Stainless steel is an alloy of iron and carbon. A minimum content of 10.5% of chromium in stainless steel gives it a property of corrosion resistance.

L'acier inoxydable est le plus approprié pour les instruments dentaires car :

- il possède la dureté nécessaire pour une excellente durabilité,
- le traitement thermique lors de sa transformation lui confère résistance et ténacité,
- c'est un alliage métallique qui forme à sa surface un film stable le protégeant de la corrosion.

Stainless steel is the most appropriate material for dental instruments, as:

- it features the required hardness for superior durability,
- a heat treatment during manufacturing gives it strength and toughness,
- stainless steel is an alloy that forms a stable film on its surface for protection against corrosion.

Des mors rapportés

Inserted jaws

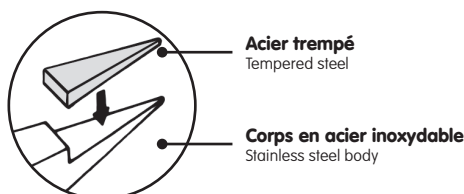
Certaines pinces de ce catalogue ont un mors rapporté en acier trempé ou en carbure de tungstène.

Ces mors apportent aux pinces une plus grande longévité de coupe et une résistance accrue à votre utilisation régulière.

Les pinces ayant un mors rapporté sont identifiées dans les pages de ce catalogue à l'aide de l'illustration ci-dessous.

Some pliers of this catalogue inserted jaws made from tempered steel from tungsten carbide. These jaws provide a longer cutting longevity and an increased strength against your daily use.

The image below will highlight these instruments in the following pages.



les services orthoplus



garantie

Garantie contre les vices de matériaux et de fabrication et contre la séparation des inserts.

* Cette garantie couvre le bris, le dysfonctionnement de la charnière et la corrosion dans des conditions d'utilisation normales. Un nettoyage et un entretien adaptés sont toutefois nécessaires. Un mauvais entretien des instruments, en particulier au niveau du nettoyage et de la lubrification, peut annuler cette garantie. Orthoplus se réserve le droit de déterminer si un instrument doit être réparé ou remplacé. À partir de la 3^{ème} année, les réparations de légers endommagements des mors sont considérées comme des opérations de routine liées à l'usure normale et ne sont pas couvertes par la garantie.

3 years guarantee against material defects and separation of the inserts

* This guarantee applies to breakage, joint dysfunction and corrosion in normal conditions of use. Proper cleaning and maintenance are however required. Defaulting maintenance, cleaning or lubrication may void this guarantee. Orthoplus reserves its right to determine whether an instrument must be repaired or replaced. After 3 years, slight damages to the beaks are considered as routine wear from use and are not covered by the guarantee.



satisfait
OU
remboursé

Sûre de la qualité des pinces Task, orthoplus vous permet de les tester pendant 7 jours et, en cas d'insatisfaction, s'engage à remplacer tout ou partie des pinces commandées.

* Dans la limite de 10 jours suivant la date de livraison.

Sure about the quality of Task pliers, orthoplus allows you to test them for 7 days, and in case of dissatisfaction, will take back all of part of the ordered pliers.

* Within 10 days from delivery.



livraison
24/48h

Orthoplus vous garantit une livraison en 24h/48h de vos pinces et instruments.

* Sur la série des indispensables présentées en page 7 du catalogue.

Orthoplus guarantees a delivery within 24h/48h of your pliers and instruments.

* For the pliers from Top 10 on page 7 of the catalogue.



réaffûtage

Dans les 2 ans suivant votre achat, orthoplus vous offre l'affûtage gratuit de vos pinces coupantes.

* Des enveloppes pré-timbrées vous seront mises à dispositions dès vos 1^{ers} achats pour nous retourner vos pinces à réaffûter. Ce service est réalisé à la société orthoplus.

For 2 years after your purchase, Orthoplus re-sharpens your cutters for free.

* Prepaid envelopes will be at your disposal for sending back your cutters to be re-sharpened. This service is performed in the orthoplus company facility.



personnalisation
marquage laser

Personnalisez vos pinces par un marquage au laser.

À instruments d'excellence, prestations d'excellence : un must alliant caractère, personnalité et praticité.

* Pour bénéficier de ce service, contactez directement la société orthoplus.

Orthoplus can personalize your pliers through laser engraving.

This service is free of charge with the purchase of a sufficient number of pliers.

* With your commercial advisor.

Conditions Générales de Vente

1 - OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de s'appliquer à chaque commande passée auprès de la société Orthoplus (« le Vendeur ») et, partant, de régir les droits et obligations de la Société Orthoplus dans le cadre desdites ventes auprès de ses Clients (« les Acheteurs »). À défaut de contrat conclu entre la société Orthoplus et son Client, ou de conditions générales ou particulières d'achat expressément acceptées par la société Orthoplus, les ventes effectuées sont soumises aux présentes Conditions Générales de Ventes. En conséquence, toutes commandes de produits ou prestations de services fournies par la société Orthoplus impliquent l'adhésion sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente, à l'exclusion de tout catalogue, prospectus ou autre document publicitaire qui n'ont qu'une valeur indicative. Ces Conditions Générales de Vente s'appliquent à chaque commande, sauf stipulation particulière dérogatoire qui serait alors expressément convenue entre les Parties.

2 - PRIX

Toute commande sera facturée au tarif en vigueur au jour de sa passation et de son acceptation par la Société Orthoplus. Les prix des articles et des services proposés par la Société Orthoplus sont exprimés en euros et Hors Taxe (HT). Il sera ajouté aux prix proposés les taux de TVA en vigueur au jour de la passation de la commande, ainsi que les frais de port et autres frais annexes éventuels. Les prix du tarif peuvent être modifiés sans préavis.

3 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Le règlement des commandes doit être effectué au comptant à réception des marchandises ou à mise à disposition des services par tout moyen de paiement. Tous les prix indiqués dans les conditions tarifaires sont franco de port pour la France métropolitaine et Monaco sous réserve d'un montant minimum de facturation de 200 € TTC. En dessous de ce montant, une participation forfaitaire de 12 € TTC sera appliquée. Pour le matériel dont le poids excède 30 kilos, les conditions de transport devront être, au préalable, acceptées par le Client. Pour les territoires des DOM-TOM, tous les frais liés à la vente, au transport et aux formalités douanières sont à la charge de l'Acheteur et seront facturés au coût réel d'expédition. Le mode de transport effectuera au choix, frais et risques de l'Acheteur.

Retard de règlement :

Toute facturation non payée selon les conditions stipulées aux présentes ou tout report d'échéance sans accord de la Société Orthoplus, sera majorée d'intérêts de retard au taux conventionnel de 3% par mois de retard sans mise en demeure préalable. En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 60 € TTC sera immédiatement appliquée.

4 - REMISES ET RABAIS

Les marchandises et prestations de services fournis par la Société Orthoplus sont facturées aux conditions de tarifs en vigueur au moment de la commande telles qu'elles figurent dans le catalogue. Des remises particulières peuvent être appliquées. Elles ne sauraient être cumulables avec des remises liées à des opérations promotionnelles faisant l'objet d'une communication spécifique. Un certain nombre d'articles du catalogue de la Société Orthoplus ne peuvent faire l'objet de remises et/ou rabais. Ils sont spécifiquement signalés dans la documentation commerciale en vigueur sous réserve des modifications tarifaires telles que prévues à l'article 2 des présentes.

5 - CONDITIONS DE LIVRAISON / DÉLAI D'EXPÉDITION / LIEU DE RÉALISATION ET RÉCEPTION

Conditions de livraison / expédition

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité de la Société Orthoplus. Les marchandises voyagent dans tous les cas aux risques et périls exclusifs du destinataire. La Société Orthoplus ne saurait être tenue pour responsable des retards liés aux défaillances des prestataires auxquels elle fait appel. Aussi, les délais de livraisons sont-ils donnés à titre indicatif. Un retard ne saurait justifier, sauf accord préalable, l'annulation de la commande. Les commandes de produits spécifiques et/ou hors catalogues font l'objet de délais de livraison particuliers après accord du Client. Les produits spécifiques et/ou hors catalogues ne sont ni repris, ni échangés.

Vices cachés

La Société Orthoplus garantit cependant à l'Acheteur les produits contre tous les vices cachés conformément au droit français en vertu des dispositions applicables des articles 1641 et suivants du Code Civil. Lors de la réception de la livraison, il appartient à l'acheteur de vérifier l'état de la réception, de faire immédiatement les réserves utiles auprès du transporteur, et d'en aviser ce dernier dans les 48 heures par LRAR conformément à l'article 105 du Code de Commerce. Parallèlement, l'acheteur s'oblige à en aviser la Société Orthoplus, dans le même temps, en fournissant les justificatifs de la réalité des vices ou anomalies invoqués. En contrepartie, la société Orthoplus s'engage à examiner la réclamation dans les plus brefs délais et s'oblige, le cas échéant, à toutes les conséquences légales de la garantie des vices cachés.

Fractionnement de commande

La Société Orthoplus se réserve le droit de fractionner les commandes en cas de livraisons partielles d'une commande et s'engage à prendre à sa charge les frais de port des livraisons supplémentaires.

6 - SATISFACTION

En cas de non satisfaction, les marchandises peuvent être retournées à la Société Orthoplus, à la charge pleine et entière du Client dans un délai de 7 jours ouvrables à compter de la date de réception de la commande et sous réserve d'être dûment accompagnées du bon retour intégralement renseigné. Les marchandises qui ne seraient pas dans leur emballage d'origine, ou dont l'emballage d'origine serait défectueux ne seront ni reprises ni échangées.

7 - CLAUSE PÉNALE

Le défaut de paiement total ou partiel entraîne de plein droit, et sans mise en demeure préalable, l'allocation à la Société Orthoplus d'une pénalité de retard égale à une fois et demie (1,5) le taux d'intérêt légal. Cette pénalité est calculée sur l'infirmité des sommes TTC restant dues. Elle court à compter de la date d'échéance du prix jusqu'à son paiement total. Le taux d'intérêt légal de référence est celui en vigueur au jour de l'utilisation des présentes conditions générales de vente.

8 - CLAUSE RÉSOUTOIRE

Si, dans les trente (30) jours suivant la mise en œuvre de l'article « clause pénale », le client n'a toujours pas acquitté la somme due au titre de la commande effectuée auprès de la Société Orthoplus, la vente sera résolue de plein droit, sans autre formalité, dès réception de la mise en demeure envoyée par la Société Orthoplus. En outre, la Société Orthoplus se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts au Client défaillant. L'existence de la présente clause n'interdit pas à la Société Orthoplus de renoncer au bénéfice de celle-ci et de demander le paiement du prix.

9 - CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

De convention expresse et conformément à la Loi n°80.335 du 12 mai 1980, la Société Orthoplus se réserve la propriété des marchandises fournies et vendues telles que définies dans le bon de commande ou la facture jusqu'au paiement intégral du prix par le Client. Pendant la durée de la réserve de propriété, le Client supportera la charge des risques en cas de perte ou de destruction de la chose vendue dès sa livraison quelle que soit la forme de ladite livraison. En cas de cessation d'activité du Client, quelle qu'en soit la cause, la propriété des produits et services livrés et restés impayés pourront être revendiqués par la Société Orthoplus. En cas d'utilisation ou de revente de marchandises fournies par la Société Orthoplus alors que le Client n'a pas réglé l'intégralité du prix, celui-ci s'engage à informer tout acquéreur de la présente clause de réserve de propriété grevant lesdites marchandises et du droit de la Société Orthoplus de revendiquer entre ses mains, soit les marchandises concernées, soit le prix de celles-ci.

10 - ENGAGEMENTS

La société Orthoplus s'engage à mener à bien la tâche précisée à l'article « objet » conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière. La Société Orthoplus ne saurait être tenue pour responsable des utilisations des produits. Les produits consommables proposés par la Société Orthoplus sont étudiés et fabriqués pour un usage unique. Les versions des attaches à coller proposées par la Société Orthoplus ne prétendent pas qu'elles soient cautionnées en aucune façon par les docteurs cités en intitulé des produits. Les photos du catalogue ne sont pas contractuelles et ne sauraient engager la Société Orthoplus.

11 - FORCE MAJEURE

La société Orthoplus n'encourt aucune responsabilité en cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations si celui-ci résulte d'un fait indépendant de sa volonté et qui échappe à son contrôle. Est considéré comme tel, tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

12 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la rupture des présentes est soumis au droit français. La seule juridiction reconnue et acceptée par les parties est le Tribunal de Commerce d'Evry.

13 - ADHÉSION RECYLUM

La Société Orthoplus, en sa qualité d'adhérent à l'éco-organisme RECYLUM, participe au dispositif de reprise des produits électriques et électroniques vendus.

Terms and conditions

1 - Purpose

The present terms and conditions are intended to be applied to every order placed with the Orthoplus Company ("the Seller") and, thus, to govern the rights and obligations of the Orthoplus Company to its Customers ("the Buyers") related to the said sales. In the absence of an agreement between the Orthoplus Company and its Customer, or of general or specific conditions, expressly agreed by the Orthoplus Company, sales are subject to the present Terms and Conditions. Therefore, all orders for products or services performed by the Orthoplus Company entails the unreserved acceptance of the present Terms and Conditions by the Customer, excluding any catalogue, brochure, or any other marketing document, that have a guide value only. These Terms and Conditions are valid for each and every order, except specific overriding provisions, that would be expressly agreed in written by both Parties.

2 - Price

Any order will be invoiced according to the current price list at the day of its ordering and acceptance by the Orthoplus Company. The prices for items and services the Orthoplus Company proposes are in euros and excluding VAT. The VAT amount effective at the day of the ordering will be added to the proposed price, plus shipping expenses and other possible side expenses. Prices in the price list may change without prior notice.

3 - Payment terms

Payment of the orders must be done upon reception of the products, or made available for the services through any method of payment. All prices are freight-free for Metropolitan France and Monaco for a minimum order of 200 €, VAT included. Under this amount, a flat rate of 12€ will apply. For heavy equipment - over 30kg, the shipping conditions will have to be accepted by the customer beforehand. For DOM TOM territories, shipping, insurance or forwarding expenses are at the Buyer's expenses, and will be invoiced at the actual cost of shipping. The shipping method will be selected at the Buyer's choice, expenses and risks.

Payment overdue: Any invoice remaining unpaid according to the present conditions or any delinquent of the payment without the Orthoplus Company consent, will be added a conventional 3% per month late payment penalty, without prior formal notice. In addition, a 60€ fixed indemnity for recovery costs will apply immediately.

4 - Discounts and rebates

Products and services from the Orthoplus Company are invoiced according to the price list in effect on the day of ordering, as they appear in the catalogue. Some special discounts may apply. These discounts can not be combined with special discounts related to promotional offers advertised by a specific communication. Some articles in the catalogue of the Orthoplus Company can not be discounted and/or rebated. They are specifically highlighted in the current commercial documents, subject to price changes as hereby provided in Article 2.

5 - Delivery terms / shipping terms / place of activity and of receipt

Delivery / shipping terms

Delivery delays are for information purpose only and can not entail the responsibility of the Orthoplus Company. In every case, the goods are transported at exclusive recipient's risks. The Orthoplus Company can not be held responsible for delay related to faults of the providers it uses. Therefore, delivery delays are for information purpose only. A late delivery will not justify, prior agreement excluded, a cancellation of the order.

Orders for specific products and/or off-catalogue items, are subjected to special delays, after the Customer's consent. Specific products and/or off-catalogue items can not be returned or exchanged.

Hidden defects

However, the Buyer is guaranteed by the Orthoplus Company against all hidden defects, according to the French Law, pursuant to the provisions in Articles 1641 et seq. of the Code Civil. When receiving the delivery, it is up to the Buyer to check the state of the reception, and to immediately make the appropriate reserves to the carrier, and to notify it by registered letter with acknowledgement of receipt, within 48 hours, pursuant to Article 105 of the Code de Commerce. At the same time, the Buyer binds him/herself to notify the Orthoplus Company, at the same time, with supporting proofs of the reality of the alleged defects or anomalies. In return, the Orthoplus Company takes the commitment of looking at the complaint as quickly as possible and commits itself, should the case arise, to all legal consequences of the hidden defects guarantee.

Order splitting

Orthoplus reserves its right to split the orders in case of partial delivery and will endorse any additional delivery expense.

6 - Satisfaction

In case of unmet needs, the goods may be returned to the Orthoplus Company, at the entire customer's expenses and responsibility, within 7 days from the date of reception of the order, and with a fully completed return voucher. Goods not in their original packaging, or in a damaged original packaging, will be neither refunded nor exchanged.

7 - Penalty clause

Full or partial default of payment automatically entails, without prior formal notice, the benefit to the Orthoplus Company of a late payment penalty equal to one and a half (1.5) times the legal interest rate. This penalty is calculated on the entire amount of unpaid sums - tax included. It runs from the due date to the date of full payment. The reference legal interest rate is the rate in effect the day the present terms and conditions are implemented.

8 - Resolutory clause

If, within thirty (30) days of the implementation of the "penalty clause" article, the Customer still did not pay the outstanding sums for the order issued to the Orthoplus Company, the sale will be terminated as of right, without any other formality, upon reception of a formal notice from the Orthoplus Company. Furthermore, the Orthoplus Company reserves its right to seek for damages from the defaulting customer. The existence of the present clause does not forbid the Orthoplus Company to renounce the benefit of the sale and to ask for a payment of the price.

9 - Retention of ownership clause

By express convention, pursuant to Law n°80.335 dated May, 12, 1980, the Orthoplus Company reserves its ownership of goods sold and delivered as per the order form or the invoice, until full payment is made by the Customer. During the retention period, the Customer will be fully responsible for the risk of loss or destruction of the sold item, from its delivery on, whatever the delivery method was. In case of a discontinuation of the Customer's activity, whatever the cause, the ownership of the delivered and unpaid products and services may be claimed by the Orthoplus Company. In case of use or resale of goods from the Orthoplus Company while the Customer did not paid the entire price, he/she undertakes to inform any buyer about the present retention clause that encumbers said goods and about the right of the Orthoplus Company to claim, either the said goods or the price for them.

10 - Commitments

The Orthoplus Company undertakes to achieve the task described in the "purpose" article, properly and in the best way. The Orthoplus Company should not be held responsible for the use of the products. Consumable products the Orthoplus Company proposes are designed and manufactured for single use. The Orthoplus Company's version of bondable attachments do not claim any endorsement by Doctors named in the product's title. Photos in the catalogue are not binding and should not commit the Orthoplus Company.

11 - Act of God

The Orthoplus Company does not incur any responsibility for the non-execution or delay in the carrying out of any of its obligations, if this is due to a circumstance out of its control. Is envisioned as such any external, unforeseeable, overwhelming event, within the meaning of Article 1148 of the Code Civil.

12 - Choice of jurisdiction

Any dispute regarding the interpretation, the execution, or the breaking of these presents, is governed by French law. The only jurisdiction agreed-upon and accepted by the parties is the Tribunal de Commerce in Evry.

13 - Recylum membership

As a member of the eco-organization RECYLUM, Orthoplus contributes to the recycling program of the electric and electronic products it sells.

Catalogue de vente / Sales catalog - Photos non contractuelles / Non contractual photos
Dispositifs médicaux de classe I - Réservés aux professionnels
Non remboursés par les organismes d'assurance de santé 